

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Aujourd'hui onze mars deux mille quatorze, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 17 mars 2014, à 20 heures 45, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
 - 3°) - Budget primitif 2014 - Commune
 - 4°) - Budget primitif 2014 - Eau
 - 5°) - Vote des taux d'imposition
 - 6°) - Subventions aux associations - Année 2014
 - 7°) - Subvention 2014 au C.C.A.S.
 - 8°) - Convention avec l'O.M.E.P.S.
 - 9°) - Subventions exceptionnelles pour la commémoration de 14-18
 - 10°) - Participation de la commune au Syndicat Mixte du Saut du Tarn
 - 11°) - Régime indemnitaire
 - 12°) - Prime du personnel communal
 - 13°) - Création d'emplois
 - 14°) - Création d'un emploi aidé
 - 15°) - Tableau des effectifs 2014
 - 16°) - Montant des concours donnés à titre gratuit à l'association des Francas pour 2013
 - 17°) - Convention de forfait communal à l'école Saint-Georges
 - 18°) - Versement d'un forfait de fonctionnement à l'O.G.E.C. de l'école du Bon Sauveur
 - 19°) - Dénomination boulodrome et stade de foot
- Questions diverses

L'an deux mille quatorze et le dix sept mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mme COMBES (excusée), Mrs MARTY, RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme SABY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après avoir donné la liste des personnes excusées, Monsieur le Maire ouvre cette séance qui constitue le dernier conseil municipal du mandat, et pour la majorité des présents leur dernier conseil municipal. Par conséquent, c'est un conseil municipal très particulier qu'il préside ce soir.

Il souligne un ordre du jour très copieux et très chargé

Le compte rendu du dernier conseil municipal n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part des décisions prises depuis le conseil du 16 décembre dernier ; il souligne qu'il s'agit essentiellement de marchés pour la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. Dans la mesure du possible, la municipalité a essayé de conserver les entreprises locales :

- droits de préemption non exercés
- contrat avec la société Technivap pour le nettoyage des ventilations des cuisines.

BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE - n° 14/18**Service : Finances locales - Budget primitif**

Monsieur Boudes indique qu'il va procéder à la présentation de son dernier budget.

Il rappelle brièvement les résultats du compte administratif 2013 approuvé le 24 février dernier :

Section d'investissement

Résultat antérieur 2012 : 15 234,23 euros

Résultat 2013 : - 788 746,08 euros

Résultat de clôture : 773 511,85 euros.

Solde des restes à réaliser : - 13 503,06 euros

Besoin de financement : - 787 014,91 euros.

Section de fonctionnement

Résultat antérieur 2012 : 1 725 997,20 euros

Résultat 2013 : 415 409,72 euros

Affectation en section d'investissement (besoin de financement) : 787 014,91 euros

Affectation en section de fonctionnement : 1 354 392,01 euros.

Présentation du budget primitif 2014

Monsieur Boudes souligne que le budget primitif est constitué de prévisions budgétaires. Les prévisions de dépenses sont volontairement majorées et les prévisions de recettes à l'inverse sont minorées. Ainsi, depuis de nombreuses années, la Mairie réalise un excédent de fonctionnement qui lui permet d'assurer les financements nécessaires.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : elles ont été bien maîtrisées en 2013, avec seulement, une augmentation de 1,10 %. Il sera nécessaire de poursuivre les efforts consentis jusqu'à présent. La somme de 1 157 900 euros est prévue au budget 2014 pour ce chapitre.

Charges de personnel : elles sont prévues au plus juste, habituellement les prévisions sont réalisées à 98 ou 99 %. 2 759 500 euros sont inscrits, représentant une hausse de 3,20 %.

Charges de gestion courante : 916 400 euros, des efforts sont à faire sur ce chapitre.

Charges financières : elles baissent de 221 185 euros à 190 615 euros.

Charges exceptionnelles : 22 700 euros.

Dotations aux amortissements : elles augmentent de 184 527 euros à 280 000 euros, en raison de l'amortissement du fonds de concours versé à la C2A.

Attributions de compensation : 40 700 euros. En 2013 ce montant était de 48 490 euros en 2013, la commune a fait valoir la clause de revoyure en fin d'année 2013. Les prévisions ayant été établies au plus juste, un delta de 4 000 euros sera lissé sur 3 exercices au niveau de l'ensemble des communes.

Dépenses imprévues : 312 630 euros. Un montant est prévu chaque année, mais il est rarement utilisé. Ce montant est retrouvé dans les excédents qui assurent le financement des investissements.

Virement à la section d'investissement : 790 002 euros correspondant à la prévision d'autofinancement de l'investissement.

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2013 : 1 354 392 euros

Atténuation de charges : 68 000 euros

Produits des services : 442 500 euros

Travaux en régie : 46 500 euros

Impôts et taxes : 2 750 000 euros. Monsieur Boudes souligne que ce montant est en baisse de 58 000 euros, ce qui correspond à la baisse prévisionnelle de la DGE. A ce jour, le montant de la DGF n'est pas connu et ne sera probablement pas connu avant les élections municipales. Au regard des indicateurs connus, la baisse devrait représenter 0,89 % des recettes de l'exercice 2012. Une décision sera donc à prendre dans les prochains jours.

Dotations, participations : 1 691 000 euros

Produits de gestion courante : 25 000 euros

Produits financiers : 75 856 euros

Produits exceptionnels : 14 000 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 467 248 euros.

Détail des opérations de la section d'investissement

Services généraux : 86 101 euros

- *Matériel des services techniques : 25 000 euros. Monsieur le Maire précise qu'une tondeuse pour les stades vient d'être acquise pour un montant de 16 600 euros à l'entreprise locale, la mieux-disante, Mr Jardinage.*

- *Matériel informatique : 1 101 euros*

- *Acquisition divers matériel : 10 000 euros*

- *Climatisation salle des mariages : 50 000 euros. Les travaux envisagés comprennent la réfection du parquet, les tapisseries et la climatisation de la salle*

- *Frais d'études Plan Local d'Urbanisme : 3 000 euros.*

Enseignement : 22 519 euros

- *Matériel informatique : 3 519 euros*

- *Acquisition tableau interactif : 4 000 euros. Il s'agit du premier tableau acquis par la commune, un seul instituteur est aujourd'hui demandeur, mais Monsieur Boudes estime que pour le futur, il sera nécessaire de prévoir l'acquisition d'un à deux tableaux par an.*

- *Parquets salle de classe école Marie Curie : 10 000 euros. C'est le deuxième exercice au cours duquel sont réalisés ces travaux de remplacement de parquets.*

- *Filet pare-ballons école René Rouquier : 5 000 euros. En raison de la construction des immeubles de Tarn Habitat sur un terrain avoisinant l'école René Rouquier, avenue Emile Andrieu, il convient de prévoir cet aménagement afin d'éviter que les ballons utilisés par les enfants dans la cour de récréation ne se retrouvent dans le jardin de la résidence.*

Sports : 13 000 euros

- *Chariots de cuisine de la salle de l'Albaret : 2 000 euros. Matériel destiné à servir et desservir lors de l'organisation de repas dans la salle.*

- *Main courant terrain de rugby : 6 000 euros. Monsieur le Maire explique que cet aménagement est destiné au terrain d'entraînement de rugby situé dans l'enceinte du complexe sportif de l'Albaret, pour son homologation. En effet, de nombreuses équipes, notamment de juniors y disputent des matchs, et ce dans l'objectif de préserver au maximum le terrain d'honneur du stade de la Planque Louis Rey.*

- *Eclairage du court de tennis n° 3 : 5 000 euros. Cet aménagement devenait indispensable, notamment en raison du nombre important de joueurs, et de rencontres qui se terminent souvent tardivement.*

Bâtiments communaux : 60 000 euros

- *Accessibilité église Saint-Georges : 15 000 euros*

- *Mise en conformité électrique : 5 000 euros*

- *Protection des surtensions aux églises : 5 000 euros*

- *Accessibilité Lo Capial : 15 000 euros. Ces travaux prévoient l'accessibilité extérieure mais également un aménagement intérieur (sanitaires handicapés, portes ...)*

- *Mise en valeur de la gare : 20 000 euros*

Monsieur le Maire précise que le projet de décoration des ouvertures de la gare a été présenté aux membres de la commission, le 30 janvier et le 13 mars derniers.

Famille : 1 380 euros

- *Matériel informatique multi accueil : 174 euros*

- *Matériel informatique centre social et culturel : 1 203 euros*

Aménagement – Services urbains – Environnement

- *Acquisition foncières – frais d'acquisition : 2 000 euros ; il s'agit de reliquats de paiements, d'actes notariés d'opérations déjà signées.*

- *Subventions façades : 5 000 euros. Monsieur Boudes indique qu'il s'agit de la reconduction de l'opération mise en place depuis de nombreuses années.*

Environnement : 67 000 euros

- *Aménagement jardin de la gare : 4 000 euros*

- *Chemin de la Barthésié : 3 000 euros*

- *Aménagement du parc de Pratviel : 60 000 euros. Ces travaux sont en cours de réalisation.*

Le total des investissements, hors travaux du centre ville, s'élève à 260 000 euros.

Centre ville – Travaux directs : 676 100 euros

- *Espaces verts : 42 000 euros*

- *Travaux de bâtiments : 35 000 euros*

- *Travaux de réseaux : 89 100 euros*

- *Fonds de concours : 510 000 euros*

Monsieur Boudes explique le fonds de concours : la commune bénéficie d'un droit de tirage de 405 000 euros HT, (soit 490 000 euros TTC). A la fin de l'exercice, si la commune a dépassé ce droit de tirage, elle doit verser un fonds de concours à la C2A.

Pour mémoire en 2012, la commune a versé 900 000 euros, en 2013, 1 500 000 euros, et en 2014, la commune ne devrait plus verser que 510 000 euros.

Le montant des travaux du centre ville s'élève, hors assainissement et service de l'eau, à environ 5 millions d'euros, avec des tranches de 1,5 millions, 1,6, ou 1,7 millions d'euros. La tranche la plus importante est celle de l'exercice 2013, correspondant à la 2^{ème} échéance. Elle comprenait un reliquat de la 1^{ère} tranche, et la commune s'était engagée à financer 500 000 euros supplémentaires par anticipation sur la 3^{ème} tranche.

Le fonds de concours s'élève à 510 000 euros, et le reste est directement pris en charge par la commune.

A ce montant, il convient d'ajouter le droit de tirage de 405 000 euros, ce qui donne un total de 900 000 euros, auquel s'ajoutent les 500 000 euros pris par anticipation. Le total s'élève donc à 1 400 000 euros auquel sont ajoutées les subventions versées pour les 1^{ère} et 2^{ème} phases à hauteur de 300 000 euros. On obtient un total de 1 700 000 euros, soit le tiers du montant des travaux.

Monsieur Boudes en fera une satisfaction tout à fait personnelle avec Ghislaine Robert, d'avoir mené à bien ce programme conséquent et lourd. Malgré les quelques inquiétudes du départ, il se dit satisfait aujourd'hui d'être parvenu au terme de cette phase d'aménagement du centre ville, sans avoir eu recours à l'emprunt cette année.

Il ajoute qu'en 2015, sera réalisé le reliquat des travaux autour de l'immeuble prévu place de la Barrière, mais le montant de ces travaux ne devrait pas être trop élevé, les pavés étant financés sur l'exercice 2014, seule la pose sera réglée sur l'exercice 2015, et devrait être compensée par la subvention de la 3^{ème} phase. La situation, contrairement à ce qu'il se dit aujourd'hui, n'est nullement dégradée.

Il reconnaît avoir "secoué le cocotier" il y a quelques années, pour cela, il a été critiqué, sa capacité a été mise en doute. Il espère que chacun a conscience que l'on ne va pas vers des jours meilleurs, c'est pour cette raison qu'il a été nécessaire d'anticiper. Il pense que la municipalité a mené à bien cette phase de travaux.

Concernant l'endettement, Monsieur Boudes explique qu'entre 2012, début des travaux et 2014 fin des travaux, l'endettement aura augmenté de 900 000 euros. Ses craintes du début ont laissé place aujourd'hui au soulagement.

Les restes à réaliser 2013

- Acquisition matériel : 4 310,87 euros

- Travaux Lo Capial : 4 462,28 euros

- Travaux centre ville : 13 503 euros

Total : 13 503,06 euros.

Détail de la section d'investissement

Dépenses

- Déficit d'excédent reporté : 787 014,91 euros

- Dépenses imprévues : 120 000 euros, mais il est toutefois souhaitable de ne pas utiliser ce montant.

- Amortissements subventions : 4 000 euros

- Remboursement capital des emprunts : 384 300 euros, montant légèrement en baisse (388 959 en 2013)

; une chute plus importante devrait être constatée en 2015.

- Immobilisations incorporelles : 3 000 euros

- Subventions d'équipement versées : 5 000 euros

- Immobilisations corporelles : 49 000 euros

- Travaux : 203 000 euros

- Programme du centre ville : 676 100 euros

- Restes à réaliser : 13 502 euros.

Recettes

- Virement à la section de fonctionnement : 790 002,78 euros qui constituent la prévision d'autofinancement pour équilibrer le budget de l'investissement.

- Dotations, fonds divers : 148 000 euros, ce montant constitue les réserves des années précédentes.

- Excédent capitalise : 787 014,91 euros

- Emprunt : 0 euro

- Autres immobilisations financières : 239 900 euros représentant la dette récupérable

- Amortissement : 280 000 euros destinés à amortir le fonds de concours de la C2A.

La section d'investissement s'équilibre à 2 244 917,69 euros.

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2014 – Service des eaux - n° 14/19

Service : Finances locales - Budget primitif

Monsieur Boudes effectue un petit récapitulatif du compte administratif 2013 du service des eaux.

Section d'investissement

Résultat reporté 2013 : - 31 170,67 euros

Résultat de l'exercice 2013 : - 31 548,70 euros

Résultat de clôture – 62 719,37 euros

Solde des restes à réaliser : - 58 000 euros. Il s'agit du coût du tractopelle acheté par la commune, cependant, le montant réel étant de 59 215 euros, une décision modificative sera nécessaire pour rectifier.

Besoin de financement : 120 719,37 euros.

Section de fonctionnement

Résultat reporté 2012 : 219 738,98 euros

Résultat de l'exercice 2013 : 122 869,87 euros

Résultat de clôture : 342 608,85 euros.

Les travaux

- Etudes : 10 000 euros

- Centre ville : 12 000 euros

- Travaux avenue de la gare : 80 000 euros

- Reprise de branchements en plomb : 80 000 euros. Monsieur Boudes souligne qu'entre 2004 et 2014, 388 changements de branchements en plomb de particuliers ont été effectués, environ 300 restent à changer.

- Poteaux incendie rues Henri Massol et Albert Thomas : 5 000 euros

- Etanchéité des réservoirs du Couffour : 5 000 euros

Total : 192 000 euros.

Monsieur le Maire fait remarquer que le choix des élus était de ne pas engager de travaux dans une rue uniquement pour changer les branchements en plomb. En effet, il a été décidé de lier tous les travaux nécessaires dans une rue, eau, assainissement, réfection des trottoirs, de manière à minimiser la gêne occasionnée.

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général : 322 300 euros

Charges de personnel : 170 300 euros

Autres charges : 15 000 euros

Charges financières : 24 910,15 euros

Charges exceptionnelles : 5 000 euros

Amortissements : 92 000 euros

Dépenses imprévues : 92 263,50 euros, représentant l'autofinancement prévisionnel

Virement à la section d'investissement : 138 015,83 euros

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent de fonctionnement : 221 889,48 euros

Vente d'eau : 310 000 euros, il est à noter que ce montant diminue tous les ans.

Autres produits : 288 000 euros

Travaux en régie : 32 500 euros

Revenus du patrimoine : 3 000 euros

Produits exceptionnels : 4 400 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre à 859 404,48 euros.

Section d'investissement – Dépenses

Déficit d'investissement : 62 719,37 euros

Amortissement subventions : 3 900 euros

Remboursement de la dette : 32 900 euros

Frais d'études : 10 000 euros

Travaux en régie : 32 500 euros

Travaux de voirie : 149 500 euros

Restes à réaliser : 59 214,83 euros (tractopelle)

Section d'investissement – recettes

Virement section de fonctionnement : 138 015,83 euros

Excédent de fonctionnement capitalisé : 120 719,37 euros

Amortissements : 92 000 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 350 735,20 euros.

Monsieur Boudes souligne que le budget de l'eau a retrouvé un certain équilibre. Il est aujourd'hui important de provisionner pour les investissements futurs.

DELIBERATION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 - n° 14/20

Service : Finances locales - Fiscalité - Vote des taux de fiscalité locale

Monsieur Boudes rapporte que les bases 2014 viennent d'être communiquées à la commune :

- Taxe d'habitation : 7 572 000 euros

- Foncier bâti : 6 473 000 euros

- Foncier non bâti : 18 300 euros.

Les bases de la taxe d'habitation ont augmenté en 2014 de 3,30 %, et de 3,43 % en 2013.

Monsieur Boudes explique que des rôles supplémentaires interviennent en cours d'année. En 2013, le rôle supplémentaire a permis une recette de 100 000 euros, alors qu'il se situe habituellement entre 30 000 et 35 000 euros.

Les bases notifiées à la commune ont été gratifiées des compensations qui sont en baisse de 10 % : en 2013, la commune a perçu une compensation de 85 644 euros, en 2014 elle va percevoir 78 100 euros.

Les compensations sont des sommes versées par l'Etat pour compenser les exonérations dont bénéficient certaines personnes pour la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de 2013 fait suite aux visites effectuées par les élus dans la commune afin de relever les maisons qui n'étaient pas classées dans la bonne catégorie. Ces habitations ont été reclassées et cette modification a eu un effet non négligeable sur les bases. Des maisons étaient encore considérées comme des ruines alors qu'elles avaient été rénovées.

Les taux pratiqués par les communes de l'agglomération sont connus depuis ce matin-même, souligne Monsieur Boudes. Saint-Juéry, avec un taux de la taxe d'habitation en 2013 de 9,88 %, se situe en sixième position, plusieurs communes se trouvent au même rang.

Le taux du foncier bâti

Les bases ont augmenté en 2014 de 2,80 %. En 2013, la hausse était de 5,56 %.

Les taux avaient augmenté en 2012 de 2,5 % et de 1% en 2013.

Au sein de l'agglomération, Saint-Juéry est toujours en 3^{ème} position avec un taux en 2013 de 27,01 %, toujours au-dessus du taux moyen départemental et national.

Monsieur Boudes rappelle qu'il a présenté le profil d'extinction de la dette lors du débat sur les orientations budgétaires. En 2014, le flux de remboursement se situe à environ 584 000 euros, avant de baisser en 2015 pour atteindre une stabilité pendant 3 ans, et enregistrer une nouvelle baisse en 2018 et 2019, et parvenir à un flux de remboursement de 405 000 euros.

L'encours de la dette a augmenté en raison des deux emprunts de 1 million d'euro.

Avant de passer au vote des taux, Monsieur Boudes rappelle qu'en 2013, avec une hausse du taux de 1%, les recettes des contributions s'élevaient à 2 443 928 euros. En 2014, le produit attendu est de 2 515 479 euros, soit une hausse de 71 500 euros. Chaque année, il compare ces recettes avec la hausse de la masse salariale : la hausse des contributions de 71 500 euros compense pratiquement celle de la masse salariale qui se situe à hauteur de 85 000 euros.

Il propose de ne pas augmenter les taux et donc de reconduire le taux de la taxe d'habitation à hauteur de 9,88 %, celui du foncier bâti à 27,01 % et celui du foncier non bâti à 103,87 %.

DELIBERATION

Monsieur le Maire souligne que la reconduction des taux d'imposition n'empêchera pas une augmentation des impôts pour le contribuable. En effet, l'augmentation des bases décidée par l'Etat échappe à la commune. Cette augmentation de 0,9 % va se traduire par une majoration de l'ordre du 10 euros sur la feuille d'impôts d'un ménage moyen.

Monsieur De Gualy demande si l'Etat intervient au niveau des impayés comme pour les compensations, ou bien sont-ils admis en non-valeur ?

Monsieur Buongiorno explique que les sommes inscrites en non-valeur soumises à l'approbation des élus doivent concerner des domaines pour lesquels le conseil municipal est compétent. La taxe d'habitation et le foncier sont des impôts d'Etat, et jusqu'à présent c'est l'Etat qui compense. En effet, tous les mois l'Etat verse à la commune des dixièmes, représentant une avance sur la fiscalité, même si les impôts ne sont pas réglés. Tout ce qui est lié au contentieux ou au gracieux reste à la charge de l'Etat jusqu'à ce jour. Seuls les produits locaux, comme la vente de l'eau peuvent être admis en non-valeur.

Monsieur Boudes fait remarquer qu'au cours de la dernière décennie, les bases ont globalement augmenté de 2 %, alors qu'à présent l'augmentation se situera à hauteur de 1 %, ce qui rendra probablement la situation beaucoup plus difficile.

Il fait remarquer, en cette fin de mandat que pendant ce quart de siècle écoulé, la commune s'est engagée dans de multiples aménagements : la salle polyvalente, le tennis couvert, le boulodrome, la rénovation de la piscine, la médiathèque, la crèche, le centre social et culturel, l'agrandissement de la mairie, l'extension de la salle polyvalente (salles de judo et de gym), l'aménagement du centre ville.

Il reconnaît que l'époque était belle, que les subventions étaient conséquentes, la situation aujourd'hui n'est malheureusement plus la même.

Monsieur le Maire précise cependant que les subventions restaient toujours très mesurées, car elles sont en priorité destinées au milieu rural, il existe une disparité importante entre l'urbain et le rural.

Monsieur Boudes souligne que pour la construction de l'espace Victor Hugo, la commune a bénéficié de fonds européens (FEDER) relativement importants par le biais de la politique de la ville.

Monsieur le Maire précise que pour l'aménagement du centre ville, la commune s'était engagée, au début des travaux, à ne pas augmenter la fiscalité au-delà de l'inflation. Aujourd'hui, le pari est tenu.

Monsieur Boudes remercie ses collègues pour l'avoir supporté et Monsieur le Maire le remercie pour sa rigueur et pour le travail accompli en collaboration avec Ghislaine Robert.

Monsieur Delpoux remercie, à son tour, Monsieur Boudes pour ces 6 ans, et le félicite pour sa maîtrise du budget de la ville qui a permis à la commune de mener tous les projets engagés à leur terme. Applaudissements de l'assemblée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014 - n° 14/21

Service : Finances locales - Subventions accordées aux associations

Monsieur Bénézech indique que c'est avec un peu d'émotion qu'il présente cette question, dont Pierre Crespo aurait été le rapporteur s'il avait été présent.

L'état des subventions 2014 fait ressortir une reconduction quasi complète des montants alloués les années précédentes. Seuls quelques changements sont à signaler :

- le club de rugby à XIII n'ayant plus d'équipes et ne fonctionnant plus, ne percevra pas la subvention de 1 420 euros,
- la subvention versée à l'OMEPS est augmentée de 500 euros, elle sera de 92 500 euros,
- le festival "Jour de Fête" sera destinataire en 2014 d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros destinée à compenser le déficit subi en 2013,
- la section VTT du Capial se verra allouer une subvention exceptionnelle de 250 euros pour l'organisation du championnat régional UFOLEP cyclisme.

En résumé, le montant des subventions 2014 est augmenté de 2 750 euros et diminué de 1 535 euros. Il subsiste un delta de 1 215 euros d'augmentation des subventions allouées.

DELIBERATION

SUBVENTION 2014 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - n° 14/22

Service : Finances locales - Subventions accordées aux collectivités

Madame Borello explique que le budget du CCAS présentait depuis plusieurs années un excédent. Aussi avait-il été décidé de baisser la subvention allouée par la commune de 45 000 euros à 15 000 euros. Or cet excédent se réduisant depuis quelques années, et il s'avère nécessaire aujourd'hui d'augmenter la subvention, afin d'assurer les charges du CCAS et notamment le salaire de Delphine Crozes, Conseillère en économie sociale, à présent pris en charge par le CCAS.

DELIBERATION

CONVENTIONS AVEC L'O.M.E.P.S. - n° 14/23

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

DELIBERATION

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES COMMEMORATION 14-18 - n° 14/24

Service : Finances locales - Subventions attribuées aux associations

Monsieur Buongiorno rapporte que la commune a décidé à l'automne dernier de participer aux commémorations de la guerre 14-18. Une commission extramunicipale a donc été mise en place à laquelle participent des associations de la commune, le collègue et le Musée du Saut-du-Tarn.

Le projet a été monté en fin d'année, et la commune s'était positionnée afin que son projet puisse être labellisé, c'est-à-dire reconnu au niveau national. A ce jour, Monsieur Buongiorno indique que la commune est en attente d'une réponse à cette demande. Il espère cependant une issue favorable, car le projet de Saint-Juéry est l'un des plus denses du département. De plus la subvention qui accompagne la labellisation serait une bonne nouvelle pour les finances locales.

Dans le cadre de ce projet, une exposition réalisée par le Musée est visible depuis le 4 mars à la médiathèque. Monsieur Buongiorno rappelle que pendant la guerre, le Musée du Saut-du-Tarn fabriquait des obus.

D'autres expositions circuleront tout au long de l'année dans différents lieux de la commune et notamment au musée. Des représentations seront données par l'atelier le Thyase (la Laiterie) qui travaille actuellement avec les écoles de la commune.

Guillaume Rouquier, le chargé de communication travaille actuellement sur un livret de présentation du programme. Un programme relativement nourri avec en point d'orgue, le 10 novembre, un très beau spectacle présenté au Musée, au cours duquel le spectateur ne verra rien mais entendra beaucoup, comme les soldats dans les tranchées.

Pour mener à bien cette manifestation, il est nécessaire d'établir un budget. La commune a décidé de participer au financement de l'opération, par le biais de subventions exceptionnelles versées au Musée du Saut-du-Tarn à hauteur de 2 000 euros, à l'atelier photos du Capial pour 200 euros et à la Compagnie Le Thyase pour 3 350 euros.

DELIBERATION

Monsieur Buongiorno rappelle que l'exposition de photos à la médiathèque qui a débuté le 4 mars, se poursuit jusqu'au 2 avril. Il n'y a pas eu d'inauguration officielle en raison de la période pré-électorale.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN - n° 14/25

Service : Finances locales - Subventions - Autres

Monsieur Buongiorno rappelle que la commune participe au financement du Syndicat Mixte de Reconversion du Saut-du-Tarn surtout depuis 2009, date à laquelle le Syndicat a été créé pour faire fonctionner le Musée en lieu et place de l'association de sauvegarde créée par les bénévoles. Une participation de 64 000 euros est prévue en 2014.

Le Département participe à hauteur de 50 %, la commune à hauteur de 40 % et la commune d'Arthès à hauteur de 10 %, cette répartition figurant dans les statuts originels.

Monsieur Buongiorno souhaite apporter une précision importante : la commune s'était engagée, il y a 3 ans, à ne pas modifier la subvention pendant 3 ans. Or le Musée connaît des difficultés qui étaient prévisibles puisque depuis 2010, il fonctionnait grâce à un excédent et les subventions avaient été ajustées sur cet excédent. Dans l'objectif de faire fonctionner normalement le Musée, il convient d'augmenter la subvention de 15 000 euros, soit 6 000 euros pour la commune.

Il a été convenu avec la commune d'Arthès et le Conseil Général que les nouveaux élus se rencontreraient dans le courant du mois d'avril pour mettre le musée sur de meilleurs rails et lui permettre de mieux fonctionner. En effet, cette année, son fonctionnement s'est un peu dégradé notamment par rapport aux relations avec EDF. Une personne était embauchée chaque année pour surveiller la digue aux Avalats, or l'an dernier ce sont les agents du Musée qui ont effectué cette surveillance. Une solution doit être trouvée pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire ajoute que cette année, malgré un budget très serré, de nombreuses manifestations sont programmées avec le Scène Nationale d'Albi, avec EDF et aussi pour la commémoration de 14-18. En revanche, en 2014, aucune exposition n'est programmée.

Monsieur Buongiorno reconnaît qu'il est important de conserver la confiance d'EDF qui subventionne le Musée à hauteur de 25 000 euros, qui permet de proposer des spectacles très intéressants mais aussi d'animer la vallée avec les visites de la centrale électrique d'Ambialet.

DELIBERATION

REGIME INDEMNITAIRE 2014 - n° 14/26

Service : Fonction publique - Régime indemnitaire

Monsieur le Maire explique que chaque année, concomitamment au vote du budget, est décidé le régime indemnitaire qui regroupe les primes versées à l'ensemble du personnel quelles que soient les catégories. Elles sont différentes selon les agents : indemnités horaires pour travaux supplémentaires, indemnités forfaitaires, indemnités de mission, de technicité etc... Toutes ces primes sont réglementaires avec des bases auxquelles la Mairie attribue des taux. Les bases augmentant, il y a une augmentation naturelle du régime indemnitaire. Monsieur le Maire propose donc cette année de ne pas augmenter les taux, le régime indemnitaire sera uniquement augmenté par la revalorisation des bases. Ceci est surtout valable pour les catégories A et B.

Les agents de la catégorie C qui représentent 70 % du personnel, perçoivent une indemnité, identique pour tous les agents, à laquelle est ajoutée la prime annuelle du personnel dont le montant reste fixe, pour parvenir au

montant du SMIC brut. Cette décision avait été prise en début de premier mandat. L'agent au plus bas de l'échelle perçoit donc 1 088 euros (régime indemnitaire) plus 343 euros (prime du personnel), soit 1 431 euros.

Le régime indemnitaire est versé pour moitié en juin et en décembre.

Monsieur le Maire précise que le régime indemnitaire est constitué de primes destinées à récompenser les agents, en fonction de leur compétence, de leur savoir-faire, de leur investissement. Il représente la seule liberté détenue par les élus pour jouer sur les salaires des agents, afin de les favoriser ou à l'inverse de les défavoriser s'ils ne donnent pas satisfaction.

Il précise que le montant total du régime indemnitaire attribué s'élève à 158 000 euros.

Madame Thuel demande s'il existe une harmonisation du régime indemnitaire au sein des communes de l'agglomération et si l'on connaît les disparités susceptibles d'exister.

Monsieur Gauvrit répond que le régime indemnitaire, par rapport aux ressources, est un pouvoir du maire. Le régime indemnitaire reste une possibilité, mais ne constitue pas une obligation. Les petites collectivités n'allouent bien souvent aucune prime au personnel, et plus la collectivité est grande, plus les primes sont importantes, ce qui peut créer des disparités et de nombreux soucis au niveau des transferts. A travail équivalent, des primes différentes peuvent être attribuées. Cependant, un cadre existe car un montant maximum est fixé par grade au-delà duquel le maire ne peut aller.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'existe pas de ratios, même si le procédé est transparent, il n'existe pas de comparatifs entre collectivités.

Monsieur Gauvrit explique que chaque prime attribuée fait l'objet d'un arrêté municipal individuel. Ce sont des masses par grades qui sont votées et par la suite le maire prend un arrêté individuel spécifiant le montant attribué à l'agent.

La difficulté, souligne Monsieur le Maire, est que les transferts sont de plus en plus nombreux entre les mairies et l'agglomération et qu'il est nécessaire de prendre en compte ces indemnités dans le transfert. Pour les mises à disposition, un taux moyen est appliqué suivant la catégorie de l'agent concerné.

Monsieur Gauvrit fait savoir qu'un agent du Conseil Général de catégorie C perçoit au minimum 350 euros par mois. A Gaillac, le régime indemnitaire est lié aux missions exercées, à mission équivalente, prime équivalente. Mais il reconnaît qu'il n'est pas simple d'harmoniser.

Monsieur le Maire fait remarquer que lors de l'embauche d'un agent, la collectivité doit s'aligner sur le montant que l'agent percevait dans sa précédente collectivité. Ainsi il a pu se rendre compte que Saint-Juéry est un peu en-dessous de ce qui se pratique ailleurs, en matière de régime indemnitaire.

Il ajoute que l'agent et la collectivité cotisent pour la retraite additionnelle sur ces indemnités à hauteur de 20 % du traitement indiciaire.

DELIBERATION

PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL - n° 13/27

Service : Fonction publique - Autres avantages

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la prime du personnel est identique depuis 13 ans, le régime indemnitaire faisant le complément pour parvenir au montant du SMIC brut.

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2014 - n° 14/28

Service : Fonction publique - Création de poste

DELIBERATION

Monsieur le Maire souligne que ces créations d'emplois font suite à des promotions, à des déroulements classiques de carrière. Ces 9 promotions à venir doivent être proposées à la Commission Administrative Paritaire pour validation.

Monsieur Gauvrit explique qu'en raison de la réforme de la catégorie C, la CAP qui se réunit habituellement en fin d'année, siègera ce mois-ci.

Cette délibération doit être prise afin de ne pas pénaliser les agents qui ainsi ne perdront que 2 mois pour leur nomination. Il sera donc possible de nommer ces agents à compter du 1^{er} mars après la validation par la CAP, de ces avancements. La suppression des anciens postes figurera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Il ne s'agit pas de créations supplémentaires de poste, mais du GVT, Glissement Vieillesse Technicité.

CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - n° 14/29

Service : Fonction publique - Création de poste

DELIBERATION

La personne bénéficiaire de cet emploi, est recrutée pour remplacer un agent du service espaces verts qui a sollicité une mise en disponibilité d'une durée d'un an. Cette personne diplômée a déjà travaillé dans le service, et a donné entière satisfaction. De plus sa situation lui permet d'être embauchée en contrat unique d'insertion. C'est donc financièrement une excellente opération pour la commune.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/1/2014 - n° 14/30

Service : Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs 2014, qui établit la situation actuelle des effectifs de la mairie. Il souligne que tous les postes sont pourvus.

DELIBERATION

MONTANT DES CONCOURS DONNES A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION DES FRANCAS SUR 2013 - n° 14/31

Service : Finances locales - Subventions - Autres

DELIBERATION

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2014 AVEC LES FRANCAS - n° 14/36

Service : Commande publique - Autre type de contrat

Monsieur le Maire explique que la commune a signé avec l'association des Francas une convention triennale d'objectifs. Cette convention prévoit le montant à verser pour les années N, N+1 et N+2, l'année 2014 étant l'année N+1.

Compte tenu de la stabilité voire de la baisse de fréquentation du centre de loisirs des Francas, probablement liée à la conjoncture, et après discussion avec les Francas, il est proposé un avenant afin de ne pas appliquer l'augmentation de la subvention prévue en 2014 par la convention, soit 7 000 euros.

DELIBERATION

Monsieur le Maire remercie les responsables des Francas pour leur prise de conscience dans l'acceptation de cette proposition. Ils ont parfaitement compris la décision de la municipalité par rapport aux diverses baisses des dotations. Les Francas ont fait des efforts, des économies sur le personnel et ont bien resserré leur gestion.

CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ECOLE SAINT-GEORGES - n° 14/32

Service : Commande publique - Autre type de contrat

Monsieur le Maire rapporte que cette convention avec l'école Saint-Georges fixe le montant du forfait communal versé à l'école par la commune, par enfant de la commune scolarisé en primaire. Ce montant était de 482 euros en 2013. Tous les 3 ans, il est recalculé en fonction de toutes les dépenses des écoles publiques de Saint-Juéry présentes dans le compte administratif analytique de la commune. Le montant global obtenu est divisé par le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. En 2014, il s'élève à 507 euros.

L'école Saint-Georges après avoir analysé le compte administratif de la commune était en désaccord avec le montant obtenu, car ils ont considéré que n'était pas pris en compte le montant des charges générales (chapitre 020 du compte administratif) soit 16 % des dépenses.

Or la commune a obligation d'intégrer ces dépenses dans le calcul du forfait, ce qui le porte à 540 euros. Cependant, la somme totale versée sera moins importante que l'an passé car l'effectif de l'école a baissé, 27 élèves.

L'école demande aujourd'hui que ce forfait soit également versé pour les élèves de la maternelle comme cela se pratique à Albi. Mais pour l'instant l'obligation n'existe que pour le primaire.

Madame Saby demande quel est l'élément qui peut contraindre la commune à prendre en compte la maternelle dans le montant du forfait.

Monsieur le Maire répond que seule une loi pourrait obliger la commune à cela. Il souligne que le coût d'un élève en maternelle est beaucoup plus élevé qu'en primaire, aux alentours de 1 200 euros.

DELIBERATION**VERSEMENT D'UN FORFAIT COMMUNAL A L'O.G.E.C. DE L'ECOLE DU BON SAUVEUR -**

n° 14/33

Service :Commande publique - Autre type de contrat

Monsieur le Maire explique qu'un enfant sourd muet de Saint-Juéry fréquente l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école spécialisé du Bon Sauveur à Albi. Il est donc demandé à la commune de participer au fonctionnement de cette école. Monsieur le Maire indique qu'il est légitime de verser ce montant qui a été fixé à 540 euros dans la question précédente.

Il ajoute que le cas est identique pour les enfants venant de communes voisines et qui fréquentent la classe CLIS (CLasse pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Juéry. Les communes paient pour ces enfants.

DELIBERATION**DENOMINATION DU BOULODROME - n° 14/34****Service :Domaine et patrimoine - Autres actes du domaine public**

Monsieur Galinié explique que cette décision aurait fait plaisir à Pierre Crespo, et il se dit honoré de présenter cette question à sa place. Il ajoute avoir perdu deux amis cette année en les personnes de Robert Rossignol et de Pierre Crespo.

Il rappelle que Robert Rossignol est parti le 29 août dernier. Il avait exercé trois mandats de Conseiller Municipal dont deux en tant que délégué aux sports, et il a été président de la Pétanque Saint-Juérienne de 1976 à 1988. A partir de 1988, il a œuvré pour le développement du sport à Saint-Juéry. Il fut notamment à l'origine de la création du National de pétanque en 1981, qui permit à la commune de se faire connaître dans toute la France.

Il fut également l'initiateur de la création du boulodrome construit en 1999. Il est aujourd'hui, l'établissement sportif de la ville qui accueille le plus grand nombre de personnes quotidiennement.

L'Entente Saint-Juéry Pétanque serait très fière de cette dénomination.

DELIBERATION

Monsieur le Maire souhaite ajouter qu'il a été élu avec Robert Rossignol en 1983 et qu'il a fait partie de la commission des sports avec lui. Il remercie l'Entente Pétanque pour cette proposition.

DENOMINATION DU STADE D'HONNEUR A L'ALBARET - n° 14/34**Service :Domaine et patrimoine - Autres actes du domaine public**

Monsieur Buongiorno soumet au conseil une deuxième proposition, la dénomination du stade d'honneur de football, Marcel Bertrand.

Il raconte avoir connu Marcel Bertrand enfant car ils habitaient le même quartier. Il a eu l'honneur d'exercer les mêmes fonctions professionnelles, en tant que responsable du centre des impôts d'Albi quelques années après lui.

Marcel Bertrand a effectué quatre mandats dont trois au poste de premier adjoint. Il reste aujourd'hui encore un élu fortement présent dans la mémoire des Saint-Juériens.

Il a été président du SJO Football pendant une vingtaine d'années, et a beaucoup œuvré pour la création du complexe sportif de l'Albaret.

DELIBERATION

Monsieur le Maire souhaite ajouter que Marcel Bertrand a toujours été un exemple pour lui, un élu proche des gens, toujours avenant, agréable, souriant mais toujours efficace, qui allait au bout et au fond des dossiers.

Il se souvient que lorsque le panachage existait encore pour les élections municipales, Marcel Bertrand obtenait toujours le plus grand nombre de voix parmi les candidats. C'était un homme estimé et aimé, il mérite bien aujourd'hui cette reconnaissance.

Monsieur Buongiorno ajoute que cette proposition a fait l'objet d'une décision unanime de la commission patrimoine.

Madame Bertrand si dit extrêmement touchée par cette décision municipale, et elle remercie l'assemblée au nom de sa belle-famille.

Monsieur le Maire indique qu'il est heureux de terminer ce conseil Municipal par cette question qui constituera donc la dernière délibération prise par cette mandature.

Le rapport d'activités des Francas, dont l'examen devait être ajouté à l'ordre du jour, sera adressé par mail à l'ensemble des élus avant de figurer dans un prochain conseil municipal.

Madame Saby informe qu'un spectacle aura lieu le samedi 22 mars au Cinélux, il s'agit d'un spectacle musical du duo Grégory Dantin et Simon Milone dans le cadre de la saison "Au fil du Tarn" de la Scène Nationale d'Albi. Les places sont disponibles au centre social et culturel.

De la même façon, pour le Festival jour de Fête du mois de juin, les entrées pour la soirée payante de Sanseverino sont à retirer au centre social et culturel.

Madame Portal fait savoir qu'elle tient à la disposition de ses collègues, le rapport d'activités du SDET 2013 (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn). Ce syndicat, en relation avec ERDF, intervient dans les communes rurales et urbaines pour toutes les questions liées à la fourniture d'électricité.

Elle ajoute que le FACé, Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification, augmente pour 2014 son enveloppe de 25 %, chose assez rare pour être signalée. Ce fond est destiné à réaliser des études sur l'éclairage public.

Monsieur Buongiorno demande à prendre la parole :

"Je crois que nous vivons ce soir un moment important pour notre assemblée, moment que beaucoup d'entre nous ne revivrons pas avant longtemps. C'est la "der des der" pour de nombreuses personnes présentes ici, et je tenais à rendre un petit hommage, notamment à mes collègues du bureau municipal qui partent, même si je n'oublie pas les partants du Conseil Municipal, les collègues et surtout ceux qui nous ont quittés récemment. Je tenais à dire un petit mot à chacun d'entre vous, maire-adjoints, qui quittez la vie municipale, et avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant ces 6 années de mandat, toujours avec un plaisir immense.

Viviane, absente ce soir, la reine des écoles malgré son âge, studieuse, sérieuse, maîtresse de ses dossiers, jamais fatiguée par les nouveaux rythmes scolaires si éprouvants, par les propositions et dérogations souvent refusées, mais qui a toujours été à notre écoute et toujours écoutée de nous tous.

Monique, la droiture même, soucieuse de remplir sa mission sans changer de cap. Tu nous as régales avec des programmations culturelles hors pair destinées au plus grand nombre. Du caractère, des convictions, toujours objective pour défendre les dossiers.

Robert, apôtre de la rigueur, qui doit avoir des auvergnats ou des écossais dans son arbre généalogique. Au courant de tous les dossiers, à mi-chemin entre Necker et Pinay, tu as été un grand argentier, maîtrisant la M14 comme personne. Laisse aller les détracteurs qui se répandent dans une orgie de propos démagogiques, qui confondent allégrement gestion des comptes à l'ancienne et comptes de gestion communale.

Michel, que je connais depuis l'enfance, toujours prêt à nous expliquer avec une pédagogie toute particulière, la genèse d'un projet de Noé à Mathusalem, en insistant sur la temporalité du moment. Tu as porté brillamment le projet du centre ville, je sais que ta discrétion et ton humilité naturelles n'ont d'égales que ta modestie. Maintenant sois fier de ce que tu as porté avec force et conviction malgré la fronde soulevée par ceux qui ne portent jamais rien d'autre que la calomnie et le dénigrement. Tu as eu raison parce que toi, tu portais l'intérêt général face à l'intérêt particulier.

Maryse, la passionaria de la démocratie participative. Toujours en quête de justice, d'égalité, de fraternité. Tu aimes les gens et tu le sais c'est réciproque. Il y a un problème, mais qu'à cela ne tienne, tu trouves toujours une solution. D'une sensibilité extrême, tu as représenté la commune dans d'autres instances, notamment à l'agglomération avec honneur et dignité. Tes qualités, tes convictions, ta force de travail ont rejailli sur nous tous.

Enfin notre chef de village, Jacques, notre timonier qui fait honneur à sa fonction jusqu'au bout. Bonne humeur, convivialité, respect d'autrui, bon sens, compétence, expérience, transparence, voilà des vocables et j'en ai oubliés certainement qui te caractérisent et qui te vont si bien. Tout un art de faire simplement les choses compliquées. On a beaucoup appris à tes côtés.

Vous tous, chers collègues vous nous avez montré le chemin. Votre implication fait honneur au mandat d'élu et donc à la démocratie, à la République. Vous nous avez prouvé que l'avenir est quelque chose qui se surmonte, on ne le subit pas, on le fait. Nous avons œuvré tous ensemble dans le même sens, en parfaite osmose et dans un profond respect mutuel. Que ceux et celles qui vous succéderont soient dignes de vous.

Je n'oublierai pas dans mon hommage, Madame Garrigues et Monsieur Gauvrit, ainsi que tous les employés municipaux de très grande qualité, toujours attentifs à nos préoccupations, avec lesquels ce fut un plaisir de travailler.

Que Saint-Juéry vive longtemps au sein de l'albigeois".

Applaudissements.

Madame Bertrand prend à son tour la parole

"J'aurais préféré en ce dernier conseil municipal, pendre la parole en croisant le sourire malicieux de Pierre et celui plus sérieux d'Eliane. Mais la vie est ainsi faite qu'elle ne permet pas toujours à ceux qui la croquent à belles dents de participer à l'épilogue de l'aventure.

La disparition brutale de Pierre a empreint ces dernières semaines d'une infinie tristesse au point de nous faire oublier combien il est important de bien se dire au-revoir, de bien conclure cette partie de vie pendant laquelle nous avons passé tellement de temps ensemble.

Je n'imagine pas de quitter cette maison commune, j'ai toujours préféré l'appeler ainsi plutôt que la Mairie, sans remercier d'abord Jean Polisset qui a tellement insisté pour que j'intègre son équipe en 1995, avec déjà une délégation importante. Cela a été pour moi un immense honneur de rentrer dans cette salle du Conseil Municipal sous le regard bienveillant de Marianne, cela a toujours été émouvant de ceindre l'échappe tricolore, cela m'a aussi obligée naturellement à servir les Saint-Juéryens autant que je l'ai pu, du mieux que je l'ai pu.

Je te remercie Jacques de m'avoir confiée le pilotage des projets de l'espace Victor Hugo, d'avoir compris l'importance d'un projet éducatif local, et de l'implantation d'un centre social et culturel pour la ville, d'avoir su aussi t'impliquer dans le développement d'une démocratie locale. Bien sûr il a fallu surmonter des épisodes plus compliqués, mais j'ai oublié ces moments difficiles car ils m'ont aidée à grandir, à poursuivre le chemin avec plus d'assurance.

Je remercie pour leur compétence, leur disponibilité et leur sens du service public, les agents municipaux qui m'ont accompagnée pendant trois mandats, et mes collègues élus qui m'ont permis de voir l'aboutissement des projets.

Je quitte cette maison commune, heureuse d'avoir pu assumer jusqu'au bout les missions qui m'incombaient, mais consciente aussi de tout ce qu'elle m'a apporté en connaissance, en belles rencontres, en éclats de rire, en emportant le souvenir de tous ceux qui ne sont plus là et qui resteront attachés à ce parcours commun.

Nous avons pensé collectivement qu'il était important, Jacques, de te dire ce soir combien nous avons apprécié de travailler avec toi comme Maire, de te remercier pour ce que tu es, et pour ce que tu nous as permis, à chacun de nous, d'accomplir en toute confiance, en toute liberté.

Alors, nous avons souhaité tous ensemble, te témoigner notre gratitude et notre affection en t'offrant une petite chose afin que tu puisses conserver une trace de notre vie publique".

C'est au tour de Monsieur le Maire de prendre la parole

"Je n'avais pas prévu de prendre la parole, vous savez tous que je suis très émotif, mais sentant venir les discours, j'ai écrit quelques mots.

Je ne suis pas sûr de mériter toutes ces gentilles choses et ces remerciements. Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait avec mes convictions, mes valeurs.

Je voulais très simplement vous remercier, vous tous, parce que grâce à vous, nous avons passé le plus beau des mandats, et Maryse sera d'accord avec moi, elle qui a fait trois mandats à mes côtés. Ce dernier mandat n'a été que du bonheur. Beaucoup de projets ont été préparés lors du premier mandat, et ont été finalisés au cours du second. Nous pouvons être fiers, car nous avons réalisé tout ce que nous avions promis aux Saint-Juéryens et c'est pour moi une grande fierté. Je souffre un peu aujourd'hui de lire certains propos que j'estime ne pas mériter mais la campagne électorale est ainsi faite, et il ne faut pas en tenir compte.

Je voudrais vous remercier, vous tous, car nous venons de vivre un super mandat municipal ensemble, et je suis ravi d'arrêter sur ce mandat-là, car nous n'avons pas eu de problème, nous n'avons pas connu de crise, tout s'est passé dans la douceur, et surtout dans la sérénité. Les décisions ont été prises en commun, tout a été partagé. Sur les cinq mandats que j'ai effectués, c'est effectivement celui qui a été le plus agréable parce que nous avons bien travaillé mais toujours dans la convivialité et avec un réel plaisir de se voir.

Je souhaite que nos successeurs aient autant l'envie que nous de faire de Saint-Juéry ce qu'ils ont envie d'en faire, qu'ils aient autant de motivation, et qu'ils le fassent toujours avec le même état d'esprit sans aucune arrière-pensée politicienne. Juste le plaisir d'aller au bout de ses actes, de réussir ses projets.

Je vous remercie aussi de votre présence, même au terme de 6 ans de ce mandat, vous êtes toujours aussi présents, même au sein des commissions. Tout le monde peut nous envier un Conseil Municipal comme celui-ci.

Tous les remerciements que je viens de recevoir, je ne veux pas les recevoir tout seul, je veux les partager avec vous parce que vous le méritez autant que moi.

Je souhaite que les 11 élus qui se représentent aient le bonheur d'exercer de nouveaux mandats avec autant de bonheur que ce que nous avons eu.

Une page qui se tourne aujourd'hui. Merci à vous tous

Avant de nous quitter, je vous propose de partager un pot de l'amitié."

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30